



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM426820, N°180439) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 02/05/2024

Fait à Toulouse, le 17 Avril 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°09_2024A en date du 08 avril 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Elle aura lieu sur la commune de Rabastens **du 21 mai 2024 à 9h00 au 07 juin 2024 à 17h00**, soit 18 jours consécutifs. M. Bernard LAUBARY, commissaire enquêteur suppléant désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête.

Le dossier de la modification n°3 du PLU sera consultable en mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au vendredi de 9h-12h/14h-17h, samedi de 10h-12h) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération

<https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/>.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Rabastens,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoucières, 81800 Rabastens,

- en les transmettant par courrier électronique à urbanisme.mairie@rabastens.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Rabastens :

- Le samedi 25 mai de 10h à 12h
- Le mercredi 29 mai de 14h à 17h
- Le mercredi 05 juin de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par Monsieur le Commissaire-enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens, 03 Quai des Escoucières, 81800 Rabastens.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM426822, N°180440) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 23/05/2024

Fait à Toulouse, le 17 Avril 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°09_2024A en date du 08 avril 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Elle aura lieu sur la commune de Rabastens **du 21 mai 2024 à 9h00 au 07 juin 2024 à 17h00**, soit 18 jours consécutifs. M. Bernard LAUBARY, commissaire enquêteur suppléant désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête.

Le dossier de la modification n°3 du PLU sera consultable en mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au vendredi de 9h-12h/14h-17h, samedi de 10h-12h) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération

<https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/>.

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Rabastens,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoucières, 81800 Rabastens,

- en les transmettant par courrier électronique à urbanisme.mairie@rabastens.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Rabastens :

- Le samedi 25 mai de 10h à 12h
- Le mercredi 29 mai de 14h à 17h
- Le mercredi 05 juin de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par Monsieur le Commissaire-enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens, 03 Quai des Escoucières, 81800 Rabastens.

Référence de l'annonce : 27330



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°09_2024A en date du 08 avril 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Elle aura lieu sur la commune de Rabastens du 21 mai 2024 à 9h00 au 07 juin 2024 à 17h00, soit 18 jours consécutifs.

M. Bernard LAUBARY, commissaire enquêteur suppléant désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête.

Le dossier de la modification n°3 du PLU sera consultable en mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au vendredi de 9h-12h/14h-17h, samedi de 10h-12h) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération

<https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durb>

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Rabastens,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières, 81800 Rabastens,
- en les transmettant par courrier électronique à urbanisme.mairie@rabastens.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Rabastens :

- Le samedi 25 mai de 10h à 12h
- Le mercredi 29 mai de 14h à 17h
- Le mercredi 05 juin de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par Monsieur le Commissaire-enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens, 03 Quai des Escoucières, 81800 Rabastens.

Cette insertion sera publiée dans le média Le Journal d'Ici (journal) du 02 Mai 2024 département Tarn

Avec l'assurance de nos sentiments dévoués.

Référence de l'annonce : 27331



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°09_2024A en date du 08 avril 2024, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°3 du plan local d'urbanisme de la commune de Rabastens. Elle aura lieu sur la commune de Rabastens du 21 mai 2024 à 9h00 au 07 juin 2024 à 17h00, soit 18 jours consécutifs.

M. Bernard LAUBARY, commissaire enquêteur suppléant désigné par le Président du Tribunal Administratif, assurera l'enquête.

Le dossier de la modification n°3 du PLU sera consultable en mairie de Rabastens aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au vendredi de 9h-12h/14h-17h, samedi de 10h-12h) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération

<https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durb>

Les observations et remarques du public pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en Mairie de Rabastens,
- sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- en les adressant par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de Rabastens, 3 Quai des Escoussières, 81800 Rabastens,
- en les transmettant par courrier électronique à urbanisme.mairie@rabastens.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Rabastens :

- Le samedi 25 mai de 10h à 12h
- Le mercredi 29 mai de 14h à 17h
- Le mercredi 05 juin de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par Monsieur le Commissaire-enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces à Monsieur le Maire, Mairie de Rabastens, 03 Quai des Escoussières, 81800 Rabastens.

Cette insertion sera publiée dans le média Le Journal d'Ici (journal) du 23 Mai 2024 département Tarn

Avec l'assurance de nos sentiments dévoués.